

Compensation du sucre et du gaz butane

La charge s'alourdit de 72% et dépasse les 3,5 milliards de DH au 1^{er} trimestre

À fin mars, la facture globale de la subvention du gaz butane a atteint 3,563 milliards de DH, en hausse remarquable de 72% par rapport à la même période de 2016. La charge du gaz butane a bondi de 73% à 2,776 milliards de DH alors que pour le sucre, elle a augmenté de 67% à 787 millions.

La tendance haussière de la charge de compensation se confirme. À fin mars, la facture globale de la subvention du gaz butane a atteint 3,563 milliards de DH, en nette hausse de 72% par rapport à la même période de 2016. Cette évolution résulte de l'accroissement de la charge des deux produits subventionnés, à la fois. Pour le gaz butane, la charge s'est élevée au premier trimestre à 2,776 milliards de DH, en augmentation de 73%. Cela s'explique notamment par la hausse des prix constatée à l'échelle internationale. Notons que la multiplicité des marchés régionaux des gaz de pétrole liquéfiés (GPL) ne permet pas d'avoir un prix de référence mondial du GPL comme c'est le cas pour le pétrole.

Toutefois, le cours mondial des GPL suit le même trend que celui du Brent. Les prix du baril ont, depuis novembre dernier, tendance à évoluer entre 50 et 60 dollars (une moyenne de 54 entre janvier et mars 2017. Ce renchérissement a notamment impacté les prix de la subvention unitaires du gaz butane au Maroc qui ont bondi, en glissement annuel, de 65% au premier trimestre 2017, au moment où les quantités de ce produit mises à la consommation sont restées quasiment stables à 566.884 tonnes. Pour ce qui est du sucre consommé et importé, la charge de compensation s'est alourdie de plus de 67% à fin mars à 787 millions de DH. Cette surcharge est principalement due au sucre importé.

En effet, si la facture relative au sucre local affiche une baisse de 3% à 520 millions de DH, «la valeur de la subvention des importations du sucre a atteint 267 millions de DH durant le premier trimestre, contre une recette en faveur de la Caisse



Le paiement de la subvention du gaz butane et du sucre a atteint 4,349 milliards de DH à fin avril, dont 2,789 milliards pour le gaz butane et 1,55 milliard pour le sucre.

de compensation de 71 millions pour la même période en 2016», souligne le top management de la Caisse dans son dernier rapport d'activité. Selon lui, «cette situation s'explique par une grande exposition à la fluctuation des cours sur le marché international, qui est passé de 357,74 dollars/tonne en moyenne en 2016, à 493,10 dollars pour la même période de l'année 2017, soit une augmentation de 38%».

S'agissant des créances dues – et non encore réglées – aux opérateurs du gaz butane et du sucre, elles, s'élèvent à 2,632 milliards de DH au 30 avril 2017 : 1,868 milliard pour le gaz butane et 764 millions pour le sucre. Ces créances concernent les mois de février et mars 2017. Pour ce qui est du paiement de la subvention du gaz butane et du sucre, au 30 avril 2017, il a atteint 4,349 milliards de DH, dont 2,789 milliards pour le gaz butane et 1,550 milliard pour le sucre. ■

Moncef Ben Hayoun

À fin avril, les créances dues – et non encore réglées – aux opérateurs s'élèvent à 2,632 milliards de DH : 1,868 milliard pour le gaz butane et 764 millions pour le sucre.